

fait échouer trois autres, et met le reste en fuite.

Les Anglais, épouvantés, restèrent dans leurs limites, et après avoir fourni la colonie d'hommes et de provisions, de Cussac alla fonder un établissement dans l'île Saint-Eustache.

Cependant, les Espagnols, qui avaient déjà eu tant à souffrir des flibustiers, ne les virent pas sans inquiétude prendre des demeures fixes dans les Antilles. L'amiral don Frédéric de Tolède, que la cour de Madrid envoyait, en 1630, au Brésil avec une puissante flotte, destinée à combattre les Hollandais, eut ordre d'exterminer, en passant, les pirates de Saint-Christophe.

Les forces réunies des flibustiers français et anglais ne suffirent pas pour repousser une aussi formidable attaque. Beaucoup furent tués, surtout parmi les Français; les autres se sauvèrent sur les îles voisines, à Saint-Martin, à Montserrat, à l'Anguille, à Saint-Barthélemy et à Antigua. Les Anglais, qui avaient lâché pied au commencement du combat, capitulèrent. La moitié d'entre eux fut renvoyée en Angleterre sur les vaisseaux espagnols; l'autre moitié promit d'évacuer l'île à la première occasion: mais, une fois les Espagnols partis, ils oublièrent leurs promesses.

De leur côté, les Français revinrent des différentes îles où ils étaient réfugiés, et reprirent possession de leur territoire à Saint-Christophe, non toutefois sans être obligés de livrer quelques combats aux Anglais, qui s'étaient emparés de leurs terres. L'Espagne, occupée d'intérêts plus graves, ne les inquiéta plus d'une manière sérieuse.

Dès lors, les deux colonies prospérèrent, malgré de continuelles querelles. L'activité des deux nations se portait d'ailleurs au dehors, et chacun de son côté fit des établissements dans les îles du vent, pourchassant les Caraïbes et les forçant de se réfugier d'île en île.

Quelquefois aussi, les Français et les Anglais se servaient des Caraïbes comme auxiliaires dans les combats qu'ils se livraient entre eux. De longues et nombreuses hostilités signalaient leurs établissements dans les différentes îles qu'ils se disputaient, sans que les métropoles des deux nations intervinssent,

soit dans leurs querelles, soit dans leurs transactions.

Fatiguées enfin de ces luttes interminables, qui compromettaient sans cesse leurs colonies naissantes, les deux parties belligérantes firent d'elles-mêmes, en 1660, une convention, qui assurait à chacune d'elles les possessions que leur avaient données, ou leurs armes, ou leur industrie, et qui fixait d'une manière définitive les colonies qui devaient appartenir soit à la France, soit à l'Angleterre.

Furent considérées comme propriétés françaises, la Guadeloupe, la Martinique, la Grenade, et quelques autres localités moins importantes; les Anglais conservèrent la Barbade, Nièves, Antigua, Montserrat et quelques îles de peu de valeur. Saint-Christophe resta commun aux deux nations. Les Caraïbes se concentrèrent à La Dominique et à Saint-Vincent. Leur population n'excédait pas alors six mille hommes (1).

La convention faite par les flibustiers fut acceptée, au moins tacitement, par les métropoles. Elle eut pour effet de mettre fin aux dissensions, et de donner de la stabilité aux colonies, qui désormais ne prirent les armes que pour se mêler aux guerres générales de leurs gouvernements d'outre-mer.

Les colonies anglaises étaient généralement en bien meilleur état que les françaises. Celles-ci, à mesure qu'elles se formaient, s'adressaient à la compagnie des îles pour en avoir des secours; le cardinal de Richelieu faisait délivrer de nouvelles chartes, et de la sorte tout le groupe des Antilles françaises se trouvait soumis au régime de la compagnie.

L'unité de direction était sans doute un avantage; mais beaucoup des premiers colons, accoutumés à une vie indépendante, accoutumés surtout à tirer de leurs marchandises le meilleur parti possible, ne pouvaient s'accommoder des privilèges exclusifs accordés à la compagnie. Celle-ci se réservait seule le droit de commercer avec eux. Mais ce ne fut d'abord qu'un droit illusoire; les vaisseaux hollandais qui parcouraient l'archipel faisaient aux colons des conditions meilleures, leur amenant des vi-

(1) M. Placide Justin, *Id.*